

**CONTRAT DE SAILLIE 2020  
DALI PP Z**

<p><b>LE VENDEUR</b> SCEA TOUTAINS DU BREUIL Chemin des Toutains 14130 le Breuil en Auge 0750698697 meangles@hotmail.fr FR 94804616159</p>	<p><b>L'ACHETEUR</b> Nom : Adresse :  Tèl : E-mail : N°tva :</p>
--	--

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie pour l'étalon désigné ci dessus aux conditions suivantes :

1<sup>ère</sup> fraction : Réservation (réglée ce jour par chèque à joindre au contrat)

- **440 € TTC** (TVA 10%) soit 400 € HT correspondant aux frais techniques, de transport et de réservation)

2<sup>ème</sup> fraction : Solde (chèque à joindre au contrat et encaissé au 1/10 si jument pleine - Garantie poulain vivant)

- **660 € TTC** (TVA 10%) soit 600 € HT de solde

L'acheteur s'engage à avertir de Vendeur par courrier simple, mail ou téléphone avant le 01/10/2020 du résultat de saillie et de la date de poulinage.

Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

**CONDITIONS D'UTILISATION**

1) La saillie est réservée pour la jument : .....N° sire : .....

Origines de la jument : .....

L'acheteur prévoit le recours à un transfert d'embryon : \*oui (entourer si applicable)

2) Les doses ou paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur. L'acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes utilisées et non utilisées. Les doses ne pourront être utilisées que pour cette seule jument.

3) L'acheteur déclare avoir connaissance du nombre limité de paillettes.

4) L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument, et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

5) Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.

6) La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des deux chèques d'acompte et de solde.

7) Garantie poulain vivant : En cas d'avortement après le 01/10/2020 ou si le poulain n'est pas viable à la naissance, le solde de saillie sera reporté sur un étalon du catalogue pour la saison 2021 sur présentation d'un certificat vétérinaire, de la copie des vaccinations à jour (rhinopneumonie comprise aux 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> mois de gestation) et de l'original de la déclaration de naissance.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**ATTENTION :** L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique. L'envoi se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la première insémination.

Fait à.....Le.....

Signature de l'Acheteur

Porter la mention « Lu et approuvé »

Signature du Vendeur